

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 juin 2010

Service instructeur

Service Tarification des Etablissements
Sociaux

N° CP-2010-8-4-5

Service consulté

**REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU SEIN D'ORGANISMES EXTERIEURS
DE COMMISSIONS ET DE GROUPES DE TRAVAIL**

Résumé : *le présent rapport a pour objet de désigner les membres représentant l'Assemblée Départementale au sein du Conseil de Surveillance du Centre Départemental de Repos et de Soins (CDRS) à COLMAR, du Centre Hospitalier de ROUFFACH et du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de STRASBOURG, cette nouvelle instance ayant remplacé le Conseil d'Administration dans les établissements publics de santé.*

Dans le cadre de la loi du 21 juillet 2010 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, il est prévu que les Conseils d'Administration des établissements publics de santé soient remplacés par des Conseils de Surveillance.

Le décret du 8 avril 2010 précise leurs missions, leur composition et leur mode de fonctionnement.

Il est donc nécessaire de modifier la représentation du Conseil Général au sein de cette nouvelle instance, conformément à la demande de l'Agence Régionale de Santé.

Le décret prévoit que :

- les Conseils de Surveillance des établissements publics de santé de ressort départemental comprennent le Président du Conseil Général ou le représentant qu'il désigne et un autre représentant qu'il désigne,
- les Conseils de Surveillance des établissements publics de santé de ressort régional ou interrégional comprennent un représentant du Conseil Général du principal département d'origine des patients en nombre d'entrées en hospitalisation au cours du dernier exercice connu, autre que le département siège de l'établissement.

Il est rappelé qu'avant les modifications des instances des établissements publics de santé, le CDRS à COLMAR et le Centre Hospitalier de ROUFFACH, établissements publics de santé de ressort départemental comptaient chacun six représentants titulaires du Département au sein de leur Conseil d'Administration.

Ces sièges étaient pourvus par Messieurs Frédéric HILBERT, Guy JACQUEY, Pierre BIHL, Pierre GSELL, Eric STRAUMANN et Madame Brigitte KLINKERT au Conseil d'Administration du CDRS et par Messieurs Etienne BANNWARTH, Daniel WEBER, Jean-Paul DIRINGER, Guy JACQUEY, Michel HABIG et Jean-Louis LORRAIN au Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de ROUFFACH.

Il est précisé également qu'aucun Conseiller Général du Haut-Rhin ne siégeait au sein du conseil d'administration du CHU de STRASBOURG.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de désigner :

- le deuxième représentant de notre Assemblée appelé à siéger au Conseil de Surveillance du CDRS à COLMAR, étant entendu que j'ai désigné par arrêté Madame Brigitte KLINKERT pour m'y représenter,
- le deuxième représentant de notre Assemblée appelé à siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de ROUFFACH, étant entendu que j'ai désigné par arrêté Monsieur Jean-Paul DIRINGER pour m'y représenter,
- le représentant du Conseil Général du Haut-Rhin appelé à siéger au Conseil de Surveillance du CHU de STRASBOURG.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER